

Rapport sur la marche de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois : année 1910 [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tielle, quand il s'agit de jeunes gens. Il s'est demandé, dans sa préface, si quelques-uns ne se scandaliseraient pas de sa franchise. — Non, lui répond une voix autorisée, celle de M l'abbé Désers, dans sa *Chronique de Pastorale* de la *Revue du Clergé français* du 15 mars 1911, « nul ne pourra se scandaliser. Loin de là, en les comparant avec tel de ces livres qui ont paru, depuis quelques années, pour « éduquer » le cœur et sa pureté, il nous semble qu'il y a, dans les pages de ce volume, avec moins de raisonnements abstraits, plus d'envolées, un coup d'aile plus sûr. Nous aimerions qu'on parlât ainsi, le cas échéant. Et si l'on échouait — ce qui est toujours possible, quand on lutte contre les passions humaines — du moins on laisserait l'impression de belles pensées et de grands sentiments, dont ceux-là même qui' auraient failli se souviendraient avec admiration et respect ».

Oui, ces pages, très courtes et très sobres d'ailleurs, sont, de l'aveu de tous, dans ce livre, un pur joyau de pensée et de style. Et cependant je serais presque tenté de leur préférer, comme plus pénétrantes encore et plus originales, celles qui suivent, sur « l'initiation liturgique ».

(A suivre.)

E. DÉVAUD.



RAPPORT

sur la marche de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

A N N É E 1 9 1 0

(Suite et fin.)

Un coup d'œil jeté sur les diverses attestations médicales nous renseigne sur la nature des affections dont sont victimes les instituteurs. Sur 43 maladies entraînant une incapacité de travail plus ou moins longue, 13 sont dues à la bronchite, soit le 30 %; 3 à des accidents; 2 à l'angine; 2 à la grippe; 4 à des maladies nerveuses; 1 à la myocardite; 4 à la pneumonie; 1 à l'hernie; 1 à la prostatite; 4 à la laryngite; 1 à l'entérite; 2 à la dispepsie; 1 au rhumatisme; 1 à l'œdème des yeux.

Il ressort clairement de ces données que les maladies des voies respiratoires sont de beaucoup les plus répandues

parmi le personnel enseignant. Cette constatation ne surprendra du reste personne; la fatigue due à l'enseignement se manifeste très facilement sur les organes essentiels de l'appareil de la respiration (larynx, bronches, poumons).

Le chiffre de 40 membres malades sur un total de 236 n'a rien d'excessif en soi. Il faut tenir compte du fait que plusieurs d'entre ces derniers ont été incapables de vaquer à leurs occupations habituelles pendant une longue période. Une institutrice a reçu le maximum de l'indemnité prévue par les statuts, soit 180 fr; 4 instituteurs ont bénéficié respectivement d'un secours de 122, 114, 108 et 100 fr.

En règle générale et conformément aux statuts, le nombre de jours d'incapacité de travail sert de base à la fixation de l'indemnité. Toutefois, dans l'un ou l'autre cas que nous avons eu à trancher, nous avons considéré non seulement la teneur stricte de l'art. 15, mais aussi l'esprit qui a présidé à la fondation de la société. En effet, il arrive parfois qu'un instituteur souffre d'un état maladif général sans que pour autant il en résulte pour lui l'impossibilité absolue de faire la classe; du moins, si celle-ci ne se fait pas, ce n'est que par de courtes intermittences. Cette situation, pénible entre toutes, nécessite souvent des frais médicaux et pharmaceutiques assez considérables, un séjour à la montagne ou dans une station balnéaire, etc. Serait-il équitable, dans ces circonstances, de refuser impitoyablement tout secours? Nous ne le pensons pas. Il appartient alors au Comité de juger, suivant les cas, de l'indemnité à allouer. Etre le plus juste possible, tout en prévenant les abus qui pourraient se produire: telle est notre règle invariable.

4. Membres honoraires.

L'état de cette rubrique ne s'est guère modifié depuis l'année dernière. Il est vrai de dire que nous avons fait jusqu'alors une ample moisson de membres d'honneur tant parmi le vénérable clergé de notre canton que dans les rangs de nos distingués magistrats. Cependant, nous sommes heureux d'ajouter à la belle liste de noms que nous possédions déjà ceux de MM. Ernest Weck, député, syndic de la ville de Fribourg; Dr Decurtins, professeur à l'Université; Romain Weck, conseiller communal à Fribourg; Colliard,

révérend curé à Dompierre; l'abbé Dr Beck et Jean Brunhes, professeurs à l'Université; un généreux anonyme par l'entremise de M. Barbey, président de la société.

Nous nous faisons un respectueux devoir d'adresser ici à tous ces nouveaux membres au nom du corps enseignant, de vifs remerciements et l'expression de notre reconnaissance.

La société compte actuellement environ 60 membres d'honneur après une existence de moins de trois ans. C'est là un magnifique résultat et qui en dit long sur la sollicitude et l'intérêt que le clergé, les autorités, l'Université même vouent aux instituteurs fribourgeois.

Comme témoignage de gratitude pour les généreux dons octroyés à la société, nous nous sommes empressés de porter sur la liste des membres honoraires la Direction de la Chocolaterie Cailler, à Broc, et l'Administration de la Caisse d'épargne de Prez-vers-Noréaz.

5. Comptes du Caissier.

a) *Secours au décès.*

	Doit	Avoir
	FR. C.	FR. C.
Report de l'exercice 1909	5 —	— —
En caisse pour balance	—	5 —
Balance.	<u>5 —</u>	<u>5 —</u>

b) *Compte-administration.*

	Doit	Avoir
	FR. C.	FR. C.
Solde en caisse de l'exercice 1909 . .	441 90	
Dépenses courantes, année 1910 . . .		150 60
Entrée, pendant l'année 1910	99 80	
En caisse au 1 ^{er} janvier 1911		391 10
Balance	<u>541 70</u>	<u>541 70</u>

c) *Secours-maladie.*

	Doit	Avoir
	FR. C.	FR. C.
Solde en caisse de l'exercice 1909 . .	1,859 —	
Indemnités accordées aux sociétaires .		2,220 —
Cotisations du I ^{er} semestre 1910 . . .	1,391 —	
Cotisations du II ^{me} semestre 1910 . .	1,380 —	
En caisse au 1 ^{er} janvier 1910		2,410 —
Balance	<u>4,630 —</u>	<u>4,630 —</u>

Bilan général au 1^{er} janvier 1911.

	Doit		Avoir	
	FR.	C.	FR.	C.
Caisse secours au décès		5 —		
Caisse secours-maladie et solde en caisse précédent	4,630	—	2,220	—
Caisse-administration	541	70	150	60
En caisse			2,806	10
Balance	<u>5,176</u>	<u>70</u>	<u>5,176</u>	<u>70</u>

Capitaux.

	FR.	C.
Carnet du fonds de réserve	1,500	—
Carnet des dépôts en compte courant	1,300	—
Espèces en caisse pour balance		6 10
Avoir de la Société au 1 ^{er} janvier 1910.	<u>2,806</u>	<u>10</u>

6. Conclusion.

Comme on peut s'en convaincre par les comptes ci-dessus, l'état de notre caisse est bien satisfaisant. Viennent les mauvais jours, elle est maintenant de taille à parer aux premières éventualités. En suivant toujours les conseils de la prudence et de la prévoyance, nous pouvons être certains d'être en mesure de faire face aux nécessités futures.

Notre mutualité devient chaque jour de plus en plus appréciée. Elle gagne à elle non seulement les instituteurs ou les institutrices, mais elle se voit encouragée, autant par devoir social que par philanthropie, par de nombreux membres honoraires et de généreux donateurs. Le monde mutualiste est en ce moment dans l'attente. Une grande loi se discute au Parlement qui met en jeu la prospérité et l'avenir même de notre belle œuvre. Que résultera-t-il de ces délibérations des représentants de la nation pour les sociétés de secours mutuels ? Un progrès indéniable, une marche en avant, nous en sommes sûrs. Ce sera le couronnement de l'effort libre qui a depuis longtemps déjà devancé la loi et groupé des citoyens pour un devoir de sauvegarde mutuelle. Dans quel sens se fera l'adaptation de notre société à la future loi fédérale sur les assurances ? Il serait prématuré de se prononcer hardiment sur cette question. Le plus sage est d'attendre et d'avoir confiance. Un article transitoire

inséré dans nos statuts a prévu cette éventualité qui recevra sous peu confirmation.

Ainsi qu'on a pu le constater en parcourant ce rapport, la maladie exerce des ravages assez considérables au sein du personnel enseignant. Cet état de choses a existé de tout temps ; seulement, autrefois, on ne s'en rendait pas compte. Il a fallu la création parmi nous d'une société de secours mutuels pour mettre au jour une situation cachée, une plaie latente qu'il était absolument nécessaire de cicatrifier. Même parmi les instituteurs que la maladie a jusque-là épargnés, nous croyons qu'il n'en est pas un seul qui regrette d'avoir posé cet acte de franche solidarité. Avec quelle gaieté de cœur ne sacrifie-t-on pas douze francs par an lorsqu'en retour on jouit d'une robuste santé ! Et puis, quelle jouissance morale intime de pouvoir se répéter que l'on est venu en aide, chacun de sa petite obole, à ceux que le sort plus marâtre cloue parfois sur un lit de douleurs ! Un pour tous, tous pour chacun. Telle est la devise inscrite en lettres d'or sur le frontispice de l'édifice mutualiste élevé par notre esprit de concorde et de solidarité. Vive la société de secours mutuels ! Qu'elle continue à prospérer ! *Ad multos annos !*

<i>Le secrétaire :</i>	<i>Le caissier :</i>	<i>Le président :</i>
A. Bondallaz.	E. Villard.	F. Barbey.



UN PEU D'ARCHÉOLOGIE A L'ÉCOLE

L'histoire sans l'archéologie est une science incomplète. Or, à l'école primaire déjà, on peut intuitivement en donner quelques notions. Un aperçu, sans en faire pourtant un objet spécial d'enseignement, mais condensé dans la leçon d'histoire, aiderait puissamment à retenir les faits, à les orner, à les classer : de cette façon, l'élève se rendrait mieux compte de la civilisation d'un peuple. D'autre part, les maîtres qui utiliseraient ce moyen rendraient un grand service à nos musées. Comment cela ? Il n'est pas rare, en effet, que le soc de la charrue ou la pioche du terrassier mette à jour des objets fort intéressants de l'époque romaine ou des tombeaux remontant au haut moyen âge. Très souvent, par le manque